

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 33 (1953)  
**Heft:** 5

**Artikel:** La Suisse et l'Europe  
**Autor:** Reverdin, Olivier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888322>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SUISSE ET L'EUROPE

par

**Olivier Reverdin**

Rédacteur au Journal de Genève



*Nous sommes heureux de reproduire ici le texte du remarquable exposé présenté par M. Olivier Reverdin, le distingué correspondant à Berne du Journal de Genève, aux assemblées générales de nos sections de Lyon, Lille et Besançon, en février dernier. Nous le remercions de nous avoir autorisé cette publication.*

**P**OUR comprendre la neutralité de la Suisse et son attitude face aux tentatives d'unification de l'Europe, il est indispensable de remonter aux origines mêmes de la Confédération.

A l'époque où les communes accédaient à la liberté, trois petits États de la région du Gothard, Uri, Schwytz et Unterwald se sont fédérés pour mieux défendre l'indépendance, précaire encore, qu'ils avaient conquise. Le plus ancien des pactes que nous connaissons remonte au début d'août 1291. Il confirme des engagements antérieurs.

Autour de ce noyau central, cinq autres États sont venus se grouper au <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Deux d'entre eux devaient par leurs intérêts, par leur besoin d'expansion, déterminer les axes de développement de la Confédération croissante.

Zurich d'abord, cité commerçante et remuante, dont l'action, soutenue par les cantons primitifs, devait entraîner les Confédérés dans la Guerre d'Italie d'une part, dans les campagnes et les alliances qui, peu à peu, portèrent sur le Rhin les frontières de la Suisse (avec, au delà du fleuve, la tête de pont schaffhouseise) de l'autre. De l'aventure italienne, il ne reste que de glorieux souvenirs et ce lambeau de terre helvétique au sud des Alpes qu'est le Tessin.

A cet axe de développement nord-sud s'ajoute un autre axe, celui qu'a déterminé la politique de Berne. Cité gouvernée par une aristocratie militaire de grands propriétaires terriens sans cesse préoccupés d'arrondir leur domaine, de le protéger et de l'exploiter, Berne, dont les ambitions étaient bornées au sud par l'infranchissable barrière des Alpes, à l'est par le territoire des Confédérés, orienta son expansion vers l'ouest et le nord-ouest.

Elle pratiqua une politique savoyarde et bourguignonne, entraîna la Suisse dans les campagnes qui devaient être fatales à Charles le Téméraire, et, par le jeu combiné des conquêtes (Vaud) et des alliances (Genève, Neuchâtel, Bienne et le sud du Jura), s'assura le contrôle de la région qui forme aujourd'hui la presque totalité de la Suisse romande.

Du développement qu'à grands traits nous venons d'évoquer, qu'est-il résulté? Que la Suisse moderne englobe dans ses frontières des cantons alémaniques, des cantons romands, un canton italien, le Tessin, et même un canton trilingue, les Grisons (allemand, romanche, italien).

Ce caractère composite de la Suisse n'a posé de problèmes sérieux qu'à partir du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, quand s'exaspérèrent les grands conflits de nationalité entre la France, l'Allemagne unifiée et l'Italie, unifiée elle aussi. Sous l'ancien régime, les différences de langue et de culture ne mettaient pas en péril la cohésion de la Confédération, corps d'État purement alémanique dans lequel les « Welches » n'avaient place que comme sujets ou comme alliés.

Ce n'est donc pas de ce côté qu'il faut chercher les origines de la neutralité suisse. Cette maxime, prêchée déjà à la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle par Nicolas de Flue (Mischet euch nicht im fremden Haendel (1), disait-il aux Confédérés), n'est devenue une nécessité vitale qu'à partir de la Réforme. La première moitié du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle marque un grand tournant dans l'histoire de la Confédération. C'est à la fois la fin de la suprématie militaire des Suisses (à Marignan,

(1) *Ne vous mêlez pas des affaires des autres.*

en 1515, l'artillerie de François I<sup>er</sup> avait eu raison de la bravoure de leur infanterie) et le début d'une division interne, entre cantons catholiques et protestants, qui obligea la Confédération à se replier sur elle-même. Affaiblie par les luttes confessionnelles, la Suisse, pour préserver son existence, dut s'interdire toute participation aux guerres et à la grande politique européennes.

La neutralité, principe d'abstention, devait par la suite, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, lorsque se posa la question des nationalités, rendre à la Suisse d'éminents services, et préserver son unité. Par surcroît, comme elle ne nuisait à personne, elle devait être proclamée (traité de Vienne) conforme aux intérêts de l'Europe, et expressément reconnue comme telle, par les Puissances, jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Scrupuleusement observée pendant quatre siècles, la neutralité a marqué l'esprit helvétique. Elle fait partie, pouvons-nous dire, de sa nature même. Elle a permis à la Suisse non seulement de préserver son existence, mais de rendre à l'Europe et à l'humanité de réels services. De ces services, les Suisses n'ont pas à se vanter. Mais ils ont le droit d'être heureux d'avoir pu les rendre et d'avoir ainsi contribué, dans la mesure de leurs forces et de leurs moyens, à atténuer les souffrances inséparables des guerres, que ce soit par le truchement de la Croix-Rouge, ou d'une autre manière.

Au terme de ce bref rappel historique, nous poserons donc ceci : la neutralité fait partie de la nature même du peuple suisse; elle est, pour lui, une expérience vécue de quatre siècles. Il y est profondément attaché, et ne saurait de son plein gré y renoncer aussi longtemps qu'il n'aura pas, ce faisant, la conviction de servir et ses intérêts, et ceux de l'Europe.

**L**a neutralité exclut-elle la Suisse de la collaboration européenne et internationale ? Non. Mais elle lui rend parfois cette collaboration, qu'elle désire ardemment, malaisée. M. William Rappard a fort bien défini cette particularité. « Malgré tous ses efforts, écrit-il, la Suisse n'a pas la collaboration facile en matière internationale. C'est que toute sa politique extérieure est dominée par deux tendances contraires, dont l'une est favorable à l'isolement international, et l'autre à la solidarité humaine. La première est évidemment le fruit d'une longue tradition historique, c'est la manifestation instinctive d'un petit peuple entouré de grands voisins, d'une nation consciente de ses diversités et jalouse par-dessus tout de sa souveraineté.

« L'autre tendance est le résultat d'une conception plus sociale, d'après laquelle la mission de la Suisse est de réconcilier, d'unir, de collaborer. »

Une chose est certaine : c'est à tort que l'on accuse la Suisse d'être indifférente aux tentatives d'organisation européenne. M. Robert Schuman a fait tout récemment justice de ce reproche. Rentrant de Saint-Gall, où il était allé prononcer une conférence dans le cadre d'un cours sur les problèmes européens organisé par la Haute école commerciale de cette ville, il s'est exprimé dans la *Voix lorraine* (28 février) en ces termes :

« Nous pouvons dire que nos amis suisses suivent notre politique européenne avec un intérêt passionné. Ils s'en informent, ils en discutent, ils s'interrogent sur les conséquences que cette politique pourrait avoir pour eux-mêmes. Loin de marquer du scepticisme ou de l'indifférence à l'égard d'une Europe unifiée, ils l'encouragent. Ils souhaitent notre réussite, parce qu'ils y voient une chance, la seule chance, probablement, pour le salut de notre continent.

« Chez les jeunes, surtout, j'ai constaté une compréhension vibrante pour tout ce qui peut assurer la réconciliation et la coopération entre les Européens. Ils n'ont qu'un désir, c'est que la paix solidement et définitivement garantie en Europe rende finalement sans objet leur propre neutralité. »

Qu'il en soit bien ainsi, quiconque vit en Suisse peut le constater. Pourtant, cet intérêt pour les problèmes européens se manifeste d'une façon particulière, et quelque peu réticente, comme s'il était bridé par une contradiction interne.

Plusieurs facteurs déterminent ce phénomène.

Il y a tout d'abord la tradition historique que nous avons rappelée.

Il y a en second lieu les exigences pratiques de la neutralité, dont nous parlerons tout à l'heure.

Il y a enfin ce que l'on peut appeler l'insularité suisse.

La Suisse a vécu par le cœur, par l'imagination le tragique de notre temps. Elle ne l'a pas vécu, comme les pays qui l'entourent, dans sa chair. D'avoir échappé depuis un siècle et demi aux guerres européennes a marqué sa mentalité, l'a rendue différente de celle du reste de l'Europe. Transportez-vous par l'imagination à la frontière genevoise. D'un côté le village d'Archamps. Face à l'église, le monument aux morts. Chaque jour, les habitants y lisent le nom d'un père, d'un époux, d'un fils, d'un parent tombé pour sa patrie. Les hommes ont servi en Afrique, ont monté la garde en Lorraine, ont participé à la vie d'une armée qui s'est battue, et dont le champ d'action s'est étendu, ces cinquante dernières années, à la plus grande partie du monde. En face, à Landecy, à Bardonnex, il n'y a pas de monument aux morts. Les hommes ont aussi fait du service militaire, mais sans concevoir jamais intensément qu'un fusil pût servir à autre chose qu'à viser, une fois l'an, lors des tirs obligatoires auxquels sont astreints les citoyens-soldats, les cibles d'un stand. Son paysage militaire, ce sont les vergers du Gros de Vaud, les collines du Jorat, où, tant de fois, il a participé à de pacifiques manœuvres.

Économiquement, politiquement, la vie de l'habitant d'Archamps et l'habitant de Landecy diffèrent beaucoup. Le franc de l'un vaut cent fois plus que celui de l'autre. Celui-ci vit en démocratie représentative, et dépend de cet État lointain qu'à Paris dirigent des politiciens professionnels et de grands commis. Celui-là gère directement les affaires d'un État tout proche — sa commune, son canton — selon les règles de la démocratie directe ; patriotisme et civisme, pour lui, ne font qu'un. Bien que voisins immédiats, ces deux hommes appartiennent à deux types politiques et psychologiques beaucoup plus différents l'un de l'autre qu'on ne le croit communément.

La sagesse du Suisse est facilement terre à terre. Elle est plus sensible à l'efficacité pratique qu'aux élans idéologiques. Les réalisations européennes lui paraissent bien incertaines, l'attitude des grandes puissances lourde de contradictions.

Il en résulte que, tout désireux qu'ils sont de vivre dans une partie du monde raisonnablement organisée, les Suisses se tiennent pour le moment sur la réserve.

Une conversation entre soldats, dans une auberge de Suisse allemande, à laquelle il m'a été donné d'assister l'année dernière, me paraît à cet égard symptomatique. Elle roulait sur un éventuel abandon de sa neutralité par la Suisse. Voyez-vous, expliquait en substance un des interlocuteurs : en 1940, on nous disait, la liberté est partout menacée par les puissances totalitaires. Hitler, Mussolini, Staline ont successivement attaqué la Pologne, la Finlande, le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg, la Grèce... Votre place, à vous autres Suisses, est dans le camp des démocraties qui résistent à l'agression des totalitarismes ; elle est aux côtés de la France, de la Grande-Bretagne et de leurs alliés.

En 1942, c'est de Berlin qu'on nous prodiguait des conseils, qu'on nous lançait de pressants appels. Participez, nous disait-on, à la Croisade du III<sup>e</sup> Reich contre le bolchevisme, c'est l'Europe, c'est sa civilisation millénaire qui sont en péril. Faites front avec nous pour les défendre.

En 1944, nouveaux appels : ralliez-vous, nous disait-on, à la grande coalition qui groupe Russes et Occidentaux contre l'hitlérisme, le fascisme et l'impérialisme nippon.

Aujourd'hui, on nous tient ce langage : votre neutralité est anachronique. L'équilibre européen, qui en était le fondement et la justification, appartient au passé. Votre devoir, votre intérêt, c'est d'adhérer à l'Alliance atlantique, dans laquelle l'Allemagne elle-même est en train de retrouver un emploi. Ainsi, vous renforcerez le front défensif contre la menace que le communisme et l'impérialisme russe font peser sur vous comme sur nous.

1940. C'était il y a treize ans. Que de sollicitations diverses, que de combinaisons en moins de trois lustres. Durant ce bref laps de temps, les mêmes gens, au nom de la liberté et de la civilisation européenne, nous ont tour à tour pressés de nous unir à eux contre l'Allemagne et la Russie, puis de nous unir aux Russes et à eux contre l'Allemagne, puis de nous unir à eux et aux Allemands contre la Russie. Que nous demanderont-ils demain ?

N'y a-t-il pas là comme une preuve par l'absurde ? Qu'aurions-nous gagné, et qu'aurait gagné la cause de la liberté si, malgré la possibilité que nous avions de nous tenir à l'écart, nous nous étions laissés entraîner dans ces combinaisons éphémères ? Manifestement, en toutes ces occurrences, la neutralité a été pour nous une forme d'indépendance et de continuité politique.

Telle fut à peu près l'argumentation de notre soldat. Ses camarades approuvèrent. Il avait explicité ce que chacun, confusément, pensait ; il avait motivé les causes profondes de l'attitude réservée et prudente qu'observe actuellement le peuple suisse.

Certes, à ces arguments, qui sont un peu ceux du spectateur, on en pourrait opposer d'autres. Ils n'en

représentent pas moins l'opinion suisse moyenne, et méritent à ce titre d'autant plus d'être pris en considération que la décision de renoncer à la neutralité ne pourrait être prise que par les citoyens, en votation populaire.

L'OPINION suisse reste donc farouchement attachée à la neutralité, qu'elle considère comme la garantie même de l'indépendance nationale. André Siegfried l'a fort bien vu. Dans son ouvrage « La Suisse, démocratie-témoin » il écrit : « Mais attention : cette neutralité entend se défendre elle-même par les armes, de sorte qu'au fond son vrai nom est indépendance. Cette indépendance une fois assurée, la Suisse redevient internationale avec conviction, et même avec empressement, comme si elle s'attachait à compenser par là sa neutralité. »

Ces considérations nous amènent à quelques remarques sur un des aspects de la neutralité helvétique.

On reproche parfois à la Suisse de ne pas contribuer à la défense militaire du continent. Ce reproche n'est pas fondé. En 1952, 45 % des dépenses fédérales ont été entraînées par la défense nationale. La Suisse fait donc un très gros effort pour assurer sa sécurité, et, par là, la sécurité de la partie de l'Europe dont elle est responsable. Son armée de milice exige du citoyen-soldat qu'il consacre, année après année, un temps considérable à sa préparation militaire. Il participe à des cours de répétition, à des exercices obligatoires de tir, et se présente à des inspections. Les officiers, qui, à l'exception de 350, sont des officiers de milice, sont tenus à des prestations non rétribuées dont l'importance va croissant. Les commandants d'unité, à partir du grade de capitaine, doivent, dans la vie civile, consacrer plusieurs heures par semaine à leur correspondance militaire, et ils considèrent cela à la fois comme un devoir civique et comme un honneur.

Grâce à cet effort collectif, la Suisse entretient neuf divisions, quatre brigades, et des troupes spécialisées, qu'elle peut mobiliser en quelques jours. C'est sa façon de contribuer à la sécurité européenne. Cette contribution, elle entend ne l'assurer que sur son territoire, si elle est attaquée, parce qu'ainsi le veut sa neutralité.

CETTE neutralité lui interdit donc de participer à des alliances, de souscrire des engagements politiques ou militaires qui seraient de nature à l'entraîner dans un conflit contre des nations qui ne l'auraient pas directement attaquée. C'est là, peut-être, une forme d'« égoïsme éclairé », pour reprendre la formule que M. Dulles vient de mettre à la mode. Mais quel est le pays qui ne s'inspire pas de cette maxime ?

La neutralité ainsi conçue ne place pas la Suisse en marge de la collaboration européenne. Si elle lui en interdit certaines formes, militaires et politiques, elle n'exclut nullement l'idée de solidarité.

C'est ainsi que la Suisse coopère activement sur le plan économique aux efforts de redressement européen. Sur ce plan, d'ailleurs, aucun pays n'est plus international, ni ne pratique une politique commerciale plus libérale. C'est que la Suisse exporte et importe plus du tiers de ce qu'elle

produit ou consomme (pour les États-Unis, la proportion n'est que de 12 %). Par l'importance de son commerce extérieur, par rapport à son activité économique considérée dans son ensemble, la Suisse occupe le premier rang. Par tête d'habitant, le commerce extérieur représente en chiffre rond 200.000 francs français par an, alors qu'il n'est que de 50.000 francs environ pour les États-Unis ou la France.

C'est dire que la politique commerciale de la Suisse ne saurait être un obstacle à l'« intégration » européenne. Au contraire. Aussi est-ce sans réserve que ce pays collabore au travail de l'Organisation européenne de coopération économique et de l'Union européenne de paiements. Il collabore également à l'activité de tous les organismes dont le but est de faciliter en Europe et dans le monde la coopération sur le plan technique. Plusieurs de ces organismes ont d'ailleurs été créés en Suisse, sur l'initiative de la Suisse, et y ont leur siège.

Pourquoi, demanderez-vous, la Suisse demeure-t-elle en dehors de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, et en dehors du Conseil de l'Europe?

Pour une raison bien évidente : c'est que ces organismes présupposent des abandons de souveraineté (effectifs pour le premier, potentiels pour le second), et que la neutralité, qui exige pleine souveraineté et indépendance totale, interdit à la Suisse de faire en ce domaine la moindre concession. Cette obligation, si l'Europe s'engage sérieusement dans la voie des abandons de souveraineté, risque de rendre singulièrement délicate la position de la Suisse. Mais c'est là une question d'avenir, qu'il ne nous est pas possible de traiter ici.

**I**L est encore un aspect du problème qu'il nous faut rapidement aborder. On a tendance à oublier, à l'étranger, que la Suisse est un tout petit État, de 4,7 millions d'habitants, qu'elle ne dispose que d'un territoire restreint et sans profondeur, et qu'elle a conscience de son extrême fragilité. De là sa prudence. Les autres petits États européens, si leur situation géographique ou leur destin historique le leur permettaient, observeraient sans doute la même attitude de prudence, et chercheraient, eux aussi, à rester à l'écart des querelles des grands. Aucun, depuis cinquante ans, je dis bien aucun, dans la partie du monde qui nous occupe, n'est entré volontairement dans une guerre, ni dans une alliance. Ceux qui ont dû s'y résoudre l'ont fait parce

qu'ils ont été attaqués ou menacés, et ceux qui l'ont pu (la Hollande et les pays scandinaves en 1914, la Suisse en 1939) sont demeurés neutres.

**I**L est temps de conclure cet exposé, bien incomplet malheureusement.

La Suisse a conscience de faire son devoir européen. A l'intérieur de ses frontières, elle a réalisé la cohabitation harmonieuse et pacifique de trois cultures et de trois nationalités. Militairement, elle a organisé le mieux qu'elle a pu sa défense. Politiquement, elle a lutté chez elle, et lutte encore contre ces ennemis mortels de la civilisation européenne qui ont été, ou que sont le totalitarisme de droite et le communisme. Socialement et économiquement, elle s'efforce de créer, dans la justice, les conditions qui assurent la défense morale de cette civilisation. La paix sociale règne depuis trente ans et plus.

La Suisse n'a pas à s'accorder à elle-même de satisfecit. Elle a ses insuffisances ; elle a connu des défaillances. Mais il est de son droit de penser qu'elle s'est jusqu'ici conduite en bonne européenne.

La neutralité lui apparaîtrait-elle contraire aux vrais intérêts de l'Europe que la position de son éventuel abandon se poserait. Mais, en toute conscience, elle ne pense pas que ce soit le cas. Au contraire, cette neutralité lui paraît, dans les circonstances actuelles, comme l'expression la plus adéquate de son antique vocation européenne. Depuis des siècles et surtout depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, elle a dû concilier dans sa propre maison les tendances, les tempéraments divers de ses cantons alémaniques, romands, italiens, créer les institutions qui ont permis à chacun de s'épanouir selon son génie propre. Sans la neutralité, elle n'y serait pas parvenue.

Aujourd'hui, elle est convaincue que cette neutralité lui permet de rester disponible pour certaines tâches conciliatrices qui sont conformes à son génie.

Mais son espoir, c'est que ces tâches viennent un jour à disparaître, et que dans un monde où auraient triomphé la raison, le droit et la justice, dans une Europe à nouveau maîtresse de son sort, sa neutralité, devenue sans objet, puisse se fondre dans la paix assurée de l'humanité.

*Oriev Revuati*